

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal

Du lundi 27 février 2023 à 20h00

Le 27 février deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, maire.

Présents (11)

Monsieur Christian BERTHOMIER, Monsieur Thierry MEROT, Madame Vanessa SANZO, Monsieur Nicolas FAVRE, Madame Dominique MORAIN, Madame Catherine ALLERA, Madame Pascale GUILLON, Monsieur Julien BON BETEMPS-PETIT, Monsieur Florian VINIT, Madame Adeline VINCENT, Madame Marie-Jo DUMAS.

Absents excusés ayant donné procuration (4) :

Monsieur Daniel COUSTEIX ayant donné procuration à Madame Vanessa SANZO
Monsieur Lionel DECROIX ayant donné procuration à Monsieur Nicolas FAVRE
Monsieur Bernard GAUTHIER ayant donné procuration à Madame Marie-Jo DUMAS
Madame Nathalie MOLLARD ayant donné procuration à Monsieur Thierry MEROT

Excusés (4) :

Madame Evelyne PARENT, Madame Elodie PARENT, Monsieur Benjamin WEILAND, Monsieur Guillaume PETIT,

15 voix délibératives

Convocation du Conseil Municipal envoyée le jeudi 23 février 2023,
Affichage et publication de la convocation le jeudi 23 février 2023.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures.

Hommage au frère de MJD

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'Assemblée délibérante, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

1. A désigner, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance : monsieur Thierry MEROT
2. A prendre connaissance de la liste des procurations
3. A faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2023 dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller.

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité.

Informations au Conseil Municipal sur les décisions du maire :

Pas de décision du maire depuis la dernière séance du conseil municipal

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

1. DELIBERATIONS

Domaine	N° ordre délibérati	Objet de la délibération	Rapporteur
Finances	1.1.1	Evolution et travaux sur le réseau de chaleur - étude, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	THIERRY MEROT

2. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

1. Délibérations

1.1. FINANCES

1.1.1. Evolution et travaux d'extension sur le réseau de chaleur : proposition d'étude, maîtrise d'œuvre (MOE) et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Rapporteur : Monsieur Thierry MEROT

Monsieur Thierry MEROT rappelle les deux enjeux liés à la chaufferie communale : le raccordement du nouveau lotissement de Penhelios au réseau de chaleur, le contrat d'exploitation.

Il ajoute que le bureau d'études INDDIGO, qui a répondu à la consultation, est situé à Chambéry. La mission du bureau d'études comprend la recherche de subvention.

Madame Marie-Jo DUMAS demande pourquoi il est proposé de traiter l'étude et la partie maîtrise d'œuvre et assistance à la maîtrise d'œuvre en une seule délibération.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit de l'actualisation d'une étude précédente de 2015 et que l'ensemble de la proposition relève de l'étude technique.

Madame Marie-Jo DUMAS fait remarquer qu'il manque le chiffrage des recettes de cette opération. Monsieur le maire précise que c'est l'étude qui va permettre d'identifier les recettes possibles et rappelle que la commune n'a pas le choix de répondre à une obligation légale de raccorder l'équipement au réseau de chaleur.

Monsieur Thierry MEROT rappelle que l'étude permettra de cibler les recherches de subventions.

Madame Adeline VINCENT s'étonne qu'il n'y ait pas de de subvention pour financer l'étude.

Monsieur Thierry MEROT précise que, pour les travaux, des subventions peuvent être attribuées au fonction de la distance de raccordement.

Délibération 2023-008

Monsieur l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la transition écologique rappelle au conseil Municipal, que la commune de Saint-Jean d'Arvey exploite un réseau de chaleur pour la fourniture de chauffage aux différentes copropriétés (OPAC pour les Erables, les Grands Champs, Les Chavines, et les Combelles - CYTIA Générale Immobilière pour les Sorbiers et les Aulnes, La Savoisième Habitat pour le Domaine d'Emma, l'Auberge le Saint-Jean et les différents bâtiments publics (bâtiment multifonctionnel, écoles, maison des associations).

Le réseau de chaleur est amené à évoluer pour permettre le raccordement des nouvelles résidences à construire sur le secteur de Penhélios.

La mise en œuvre de cette évolution nécessite un accompagnement et une expertise à la maîtrise d'ouvrage. Après consultation de plusieurs cabinets, étude des différentes propositions, et afin d'assurer cette expertise, il est proposé au Conseil Municipal de confier l'accompagnement au cabinet d'études INDDIGO incluant :

- pour l'extension du réseau de chaleur pour le raccordement du lotissement Penhélios (investissement) :
 - une étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur pour un montant HT de 7 625.00 €,

Commune de Saint-Jean d'Arvey – Conseil municipal du 27 février 2023 – Procès-verbal

- une maîtrise d'œuvre (MOE) pour l'extension du réseau de chaleur pour le raccordement du projet Penhélios pour un montant HT de 19 925.00 €,
- pour l'étude liée à l'exploitation du réseau de chaleur (fonctionnement)
 - un accompagnement pour la mise en place d'un contrat d'exploitation (AMO) pour un montant HT de 6 000.00 €

soit

- un coût total HT pour la section d'investissement de 27 550.00 € (33 060 € TTC)
- un coût total HT pour la section de fonctionnement de 6 000.00 € (7 200 € TTC)

Pour permettre le démarrage de la mission dans les plus brefs délais, il est nécessaire de procéder à une ouverture anticipée des crédits dans la section d'investissement qui seront repris dans le budget annexe du réseau de chaleur 2023, comme suit :

- 2031 (op 801) pour un montant budgétaire de 7 700.00 €
- 2315 (op 801) pour un montant budgétaire de 20 000.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTÉ** la proposition du cabinet d'étude INDDIGO pour l'accompagnement à l'évolution pour les travaux d'extension du réseau de chaleur pour un montant total HT de 33 350.00 € HT (40 260.00 € TTC)
- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits sur le budget annexe du réseau de chaleur 2023 telle précisée ci-dessus pour un montant budgétaire de 27 700.00 € (ht);
- **DIT** que les crédits anticipés et nécessaires seront repris dans le budget primitif annexe du réseau de chaleur 2023 ;
- **CHARGE** le maire de solliciter **tous les partenaires financiers possibles** ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires au traitement de ce dossier ;

Mise aux voix :

Madame Marie-Jo DUMAS qui a reçu procuration de Monsieur Bernard GAUTHIER, Madame Adeline VINCENT votant contre (3)

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 3 contre, 0 abstention

2. Informations et questions diverses

2.1 Informations diverses = NEANT

LEVÉE DE SEANCE à 20h15

Le secrétaire de séance
Monsieur Thierry MEROT



Le Maire
Monsieur Christian BERTHOMIER

